

Moyens de surveillance 206-2017 : « ça ne va pas mieux ! »

A l'opposé des incantations du Président de la République pour conjurer les impasses de sa politique d'austérité, **"ça ne va pas mieux », y compris dans le secteur de l'Éducation** dont il prétend avoir fait une priorité. Comme les budgets de moyens enseignants, infirmiers..., **le budget des moyens de surveillance ne donne pas à l'académie les moyens de son bon fonctionnement** : après 3 ans de gel de celui-ci, en dépit d'une hausse des effectifs de 12 000 élèves durant la même période, celui prévu pour l'an prochain ne programme que 15 emplois supplémentaires pour 5033 élèves en plus. Depuis la rentrée 2012, la détérioration donne le vertige : pour 17 000 élèves en plus, l'académie doit faire avec 208 emplois en moins. La prochaine rentrée sera, donc, pire que les précédentes, et pire que la rentrée 2011 !

D'autre part, à cette insuffisance des moyens s'ajoutent des tours de bonneteau qui reflètent les improvisations, les incohérences et les impasses de la politique ministérielle. 1000 créations d'emplois d'AED inscrites au budget 2016 ne se traduiraient pour l'académie de Versailles que par 15 créations d'emplois alors que celle-ci pèse 10 % des effectifs. Où sont donc passées ces créations d'emplois ? La faiblesse des moyens rend caduque toute perspective d'amélioration des vies scolaires dans les établissements mais aussi l'engagement fait par la Ministre de faire un effort de mieux doter les établissements en Éducation prioritaire, sauf à redéployer des moyens des établissements non classés vers ceux des établissements classés.

Enfin les 15 créations d'emplois sont toutes absorbées par les besoins résultant de l'ouverture de nouveaux établissements ou de nouveaux internats, et, lorsqu'on compare le budget annoncé par rapport à celui de l'an dernier, elles ne représentent dans la réalité que 8 emplois supplémentaires.

Il y a ainsi quelque chose de paradoxal à voir et entendre le Ministère répéter son « engagement » dans la refondation de l'école et, d'autre part, refuser de dégager les crédits pour, au moins, maintenir le taux d'encadrement existant dans l'académie, au risque de fragiliser encore davantage des établissements déjà sous dotés et bousculés par les hausses des effectifs.

Les moyens de surveillance depuis 2012 en emplois

département	Rentrée 2012	rentrée2013	rentrée 2014	rentrée 2015	Rentrée 2016	différence 2015-16	différence2012-15
Yvelines	1113,5	1058,2	1058,2	1058,2	1058,85	+0,65	-54,65
Essonne	1003	937	937	937	941,12	+4,12	-61,88
Hauts de Seine	939	902,5	902,5	902,5	905,44	+2,94	-33,56
Val d'Oise	990	931,4	931,4	931,4	935,50	+4,1	-54,5
Académie	4045,5	3829,1	3829,1	3829,1	3836,1	+7,81	-208,59

Les effectifs depuis 2012

département	Rentrée 2012	rentrée2013	rentrée 2014	rentrée 2015	Rentrée 2016	différence 2015-16	différence2012-16
Yvelines	109860	110951	112057	112780	113845	+ 1065	+ 4165
Essonne	101569	103572	104417	105760	107367	+ 1607	+ 5798
Hauts de Seine	98408	99001	99331	100123	+ 868	+ 2583	+3451
Val d'Oise	99883	100007	100988	102568	104061	+ 1493	+ 4178
Académie	409540	413171	416793	421231	426264	+ 5033	+ 16724

La seule réponse du Ministère à la carence organisée des moyens de surveillance est le recours grandissant aux contrats aidés et le dévoiement du service civique. Ces palliatifs ne peuvent masquer l'indigence de l'effort en direction des vies scolaires et ne permettent pas de faire face aux difficultés grandissantes des établissements. Par ailleurs, ils contribuent aussi à maintenir dans une certaine précarité un grand nombre de jeunes actifs.

Le SNES continue de dénoncer l'existence de statuts différents qui continuent de se multiplier dans les établissements et qui aboutissent à l'éclatement des missions, à la fragilisation des vies scolaires et à celle des personnels dont une grande partie sont soumis de par la modalité de recrutement local, à des abus de pouvoir des chefs d'établissement. Les CTSD où doivent être examinées les dotations par établissement doivent avoir lieu le 23 juin pour le 78, et le 91, le 9 juin pour le 92 et le 16 juin pour le 95. **Les élus du SNES-FSU dénonceront l'insuffisance des dotations et exigeront leur abondement.**

Le SNES-FSU appelle les personnels en lien avec les parents d'élèves à se mobiliser pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins et à décider des modalités d'actions : pétition, demande d'audience, arrêt de travail...